

FAIRE  
TERRITOIRE:  
COOPÉRONS  
POUR  
RÉUSSIR NOS  
TRANSITIONS

Vadémécum pour des coopérations résolues  
et en confiance

Ce vadémécum propose de revenir sur la raison d'être et les atouts des coopérations, dont les Pays et PETR sont les fervents artisans. À l'heure où les défis s'accumulent, quatre grands témoins, élus et experts, ont choisi de prendre la parole et nous livrent chacun leur vision de ce que les coopérations apportent aux territoires.

Que Nathalie REGOND PLANAS, Patricia ANDRIOT, Joël GIRAUD et Pascal BERTEAUD en soient donc remerciés.

Ce vadémécum poursuit ainsi l'exercice de pédagogie sur les missions des Pays et PETR au service des territoires, dans la lignée des deux précédents vadémécums, tous deux publiés par ANPP - Territoires de projet et téléchargeables sur [www.anpp.fr](http://www.anpp.fr) :

« Faire territoire : Osons avec et pour tous » - 2021, et « Faire Territoire : Parions sur l'ingénierie de projet » - 2022.



Coopérations ! Terme largement utilisé, souvent de manière quasi-incantatoire, qui relève

pourtant d'une logique volontaire, intrinsèque au développement local. Les Territoires de projet sont d'ailleurs et par nature des espaces de coopérations : interterritoriales avant tout, inscrites spontanément dans les solidarités urbain / rural, mais aussi public / privé, transfrontalières même pour certaines.

Les nouveaux enjeux auxquels sont exposés les territoires, notamment en termes de transitions, qu'elles soient écologique, agricole, numérique, économique... nous obligent et les coopérations sont une impérieuse nécessité. Parfois oubliées, parfois méconnues, parfois délibérément écartées par méfiance ou défiance à l'égard notamment du privé, elles constituent pourtant un volet essentiel du développement local, gage d'une action publique ambitieuse et mobilisatrice. Elles sont donc à reconsidérer, à se réapproprier, à intensifier. Elles doivent être un premier réflexe.

C'est pourquoi au travers de ce vadémécum, ANPP - Territoires de projet soutient les démarches de coopérations, quelles qu'elles soient, et a entrepris d'en décrypter les effets et les ambitions.

Vous laissant le plaisir de découvrir cet ouvrage.



**Josiane CORNELOUP**

Présidente ANPP - Territoires de projet  
Députée de Saône-et-Loire



J'ose affirmer que notre modèle coopératif est un concentré de « coopération ». Quinze

Caisse d'Épargne, des banques-assurances 100% régionales, qui appartiennent à leurs clients-sociétaires et pionnières dans les transitions de la société. Ce sont quinze entreprises qui coopèrent entre elles. Ce sont également, au sein de chaque Caisse d'Épargne, des sociétaires et des administrateurs représentatifs des mondes économique, public et associatif engagés pour notre développement et celui de nos régions.

Cette pratique de la coopération, qu'illustre le vadémécum de l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays, dont nous sommes partenaire, nous souhaitons la promouvoir. C'est pourquoi nous avons initié avec « Le Rameau », il y a 10 ans, le réseau des « pionniers des alliances en territoires », renommé depuis en « réseau des catalyseurs territoriaux ». Un réseau qui regroupe des centaines d'organisations de toutes natures, implantées partout en France et dont la mission consiste justement à favoriser la coopération. Le fruit de ces travaux est aujourd'hui disponible en accès libre, via le site Internet [www.catalyseurs-territoriaux.org](http://www.catalyseurs-territoriaux.org). Son contenu peut vous être utile.



**Alain DI CRESCENZO**

Président de la Fédération nationale  
des Caisses d'Épargne

- 5 — **Préface**
- 6 — **Coopérer ou ne pas coopérer, a-t-on encore le choix ?**  
 Dans une période charnière pour les territoires, ceux-ci doivent repenser leur modèle de développement  
 Coopérer, c'est investir dans l'avenir  
 Les équilibres territoriaux doivent être repensés en réinterrogeant les coopérations actuelles  
 Les coopérations doivent s'envisager avec tout un écosystème d'acteurs
- 8 — **Y a-t-il un partenaire idéal ?**  
 Mais cela ne doit pas être le monopole des acteurs politiques et institutionnels  
 Il faut casser les silos...  
 ... et dépasser les résistances
- 10 — **Quelles sont les bonnes recettes ?**  
 Prendre le temps  
 Être adaptable et agile, pour imaginer des solutions sur-mesure  
 Repenser les relations entre partenaires de coopération  
 Se doter d'animation, pour changer les pratiques, stimuler et accompagner
- 12 — **Faut-il mettre à jour nos logiciels ?**  
 Les coopérations ne manquent pas d'outils  
 Il faut un cadre, oui mais...  
 ... et savoir changer de logiciel  
 Les outils doivent être au service du projet et non le précéder

- 14 — **La preuve par l'exemple : 10 coopérations à découvrir**
- 16 — **FICHE 1 « Agir Ensemble en Territoire » pour développer le dialogue territorial**
- 18 — **FICHE 2 Coopérer au service des mobilités douces en Alsace Centrale**
- 20 — **FICHE 3 Des liens et un lieu où l'écosystème territorial mène des actions en réponse aux défis d'aujourd'hui et de demain**
- 22 — **FICHE 4 Coopération public – privé dans le massif haut-alpin autour des plantes à parfums, aromatiques et médicinales**
- 24 — **FICHE 5 Coopérer au service de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) dans le Gâtinais-Montargois**
- 26 — **FICHE 6 Coopérer pour simplifier le mécénat et réduire les inégalités locales**
- 28 — **FICHE 7 Une coopération pour explorer et cartographier le territoire**
- 30 — **FICHE 8 Accord-cadre Pays Cœur d'Hérault – Montpellier Méditerranée Métropole pour des politiques d'aménagement et développement partagées**
- 32 — **FICHE 9 Coopérer à la découverte du territoire et de son terroir autour de l'oénotourisme**
- 34 — **FICHE 10 Coopération autour de l'alimentation durable et locale**



## La coopération territoriale à l'heure des transitions

Sécheresses inédites, feux de forêt, hausse du niveau de la mer, trans-

formation accélérée des écosystèmes... Chacun peut désormais mesurer les effets tangibles du défi climatique dans les territoires. Ces défis nouveaux viennent s'ajouter à ceux plus traditionnels, mais non moins prégnants, des inégalités socioéconomiques dont les conséquences peuvent conduire à un déclin durable de certains territoires ou régions. Plus que jamais, les modèles locaux de développement et les processus d'action publique afférents sont entrés dans une ère de transitions au pluriel, sans que l'on mesure encore très bien la temporalité et l'intensité des changements à opérer. Seule certitude, ces changements se déroulent au plus près des territoires dans des contextes nécessairement différenciés. Comment donc conjuguer l'ampleur des mutations à opérer et la variété des contextes locaux à prendre en compte ?

L'une des voies est sans nul doute la coopération territoriale multiacteurs et multiniveaux. En effet, l'organisation territoriale « à la française » se caractérise par une très forte fragmentation institutionnelle (35000 communes, 1248 EPCI, 4738 SIVU, 101 départements, 18 régions, etc.) et un faible niveau de coordination de l'action publique entre l'État central, ses services déconcentrés, ses agences sectorielles (ANRU, ANCT, etc.), et les collectivités territoriales, mais également entre les collectivités territoriales entre elles. Cependant, cet environnement coopératif va bien au-delà, il concerne l'ensemble d'un écosystème local, les acteurs économiques, les syndicats, les réseaux associatifs ou encore les collectifs de citoyens engagés. La coopération territoriale ne se décrète donc pas du haut vers le bas, elle repose sur une volonté ascendante de faire ensemble afin d'être en capacité de mobiliser la société locale dans sa

diversité. Par conséquent, la coopération doit irriguer les institutions, les valeurs, les jeux d'acteurs, les pratiques démocratiques qui fabriquent les systèmes territoriaux de gouvernance.

L'action publique territoriale foisonne de dispositifs à même de créer de la coopération inter-organisationnelle sur des sujets de développement local. Le programme « Action cœur de ville » cherche par exemple à articuler les politiques nationales et locales sur des projets de revitalisation des centres bourgs dans les petites villes ou moyennes. Les programmes européens du FEDER insistent également sur cette dimension partenariale tout comme de politiques d'aménagement du territoire à l'échelle régionale, départementale ou intercommunale. Mais le risque existe ici de diluer la valeur ajoutée de la coopération dans une longue série de dispositifs contractuels alors que l'enjeu est plus large.

Celui de donner confiance à un territoire par une coopération horizontale de l'ensemble des acteurs qui font avancer une commune rurale, une ville petite ou moyenne. Dès lors, la question de la coopération territoriale rejoint celle de la démocratie locale et du projet collectif que l'on souhaite porter. La coopération inter-institutionnelle est utile pour coordonner l'action publique mais ne sera pas suffisante au regard du défi climatique. Celui-ci suppose une coopération territoriale plus ambitieuse supposant de constituer le territoire en véritable acteur collectif.

**Romain PASQUIER**

Directeur de recherche au CNRS  
 Chaire TMAP / Sciences Po Rennes

# Coopérer ou ne pas coopérer, a-t-on encore le choix ?

Transitions écologique, climatique, sociétale, numérique, agricole, alimentaire, foncière... ce sont autant de **défis et urgences** auxquels les territoires font face et qui leur imposent de se réinventer et d'imaginer de nouveaux modèles de développement.

Alors, pourquoi coopérer ?

## Dans une période charnière pour les territoires, ceux-ci doivent repenser leur modèle de développement

— Au moment où chacun prend conscience que les ressources ne sont pas inépuisables, l'heure n'est plus à la compétition et au développement en solitaire : il est impératif d'inventer de **nouvelles formes de solidarités** pour imaginer les équilibres et solutions de demain dans l'usage et la gestion de ces ressources et pour répondre ensemble aux crises.

— **Mais on ne coopère pas pour coopérer** : on travaille ensemble, car il y a des sujets et des actions qui ont été identifiées et des acteurs avec lesquels **il fait sens de partager, de mutualiser**.

## Coopérer, c'est investir dans l'avenir

— Coopérer, c'est aussi conjuguer ses efforts pour mieux **saisir les opportunités** que vont générer les nouveaux modèles de développement et les solutions, les équipements et obligations qui vont les accompagner, que ce soit en matière de sobriété, de transition agricole et alimentaire, d'économie de la fonctionnalité, de solidarités intergénérationnelles...

— Coopérer offre ainsi la possibilité de développer une **vision prospective partagée** et de créer des dynamiques qui permettront d'anticiper et mieux s'organiser pour porter des projets fédérateurs.



— De manière plus concrète, la coopération c'est aussi une façon de **sécuriser et renforcer les projets**, de gagner en efficacité et en agilité pour faire face aux incertitudes.

## Les équilibres territoriaux doivent être repensés en réinterrogeant les coopérations actuelles

— Se lancer dans la coopération, c'est prendre acte de la réalité des **interdépendances** entre espaces ruraux et urbains, en général façonnées par l'histoire de leurs échanges et qui n'est plus à démontrer.

— Des coopérations interterritoriales sont déjà l'œuvre ; celles qui se jouent entre villes et campagnes révèlent parfois des rapports asymétriques, guidés par le mythe du ruissellement qui persiste. Il est donc temps de **remettre de l'équité** dans les échanges au sein d'un bassin de vie.

— Pour y parvenir, **changer les représentations dans les rapports entre ville et ruralité** est crucial, en acceptant de partager la valeur et en s'assurant de ne pas faire d'oubliés.

— Au final, la coopération est l'antidote au repli sur soi ; elle ne peut cependant se réaliser sans une profonde transformation des organisations et des pouvoirs.



## REGARD D'ÉLU

### Les villes devraient faire évoluer la relation qu'elles entretiennent avec les territoires ruraux vers une relation gagnant-gagnant et faire de la coopération un levier essentiel du rééquilibrage territorial.

Pour le franco-italien que je suis, les coopérations sont d'abord transfrontalières. Alors qu'elles devraient permettre d'assurer aux populations des services essentiels de qualité, comme sur la santé, on observe malheureusement ces dernières années un mouvement de repli, avec de plus en plus de ces coopérations qui se dégradent.

L'enjeu est aussi dans le renforcement des coopérations ville/campagne, indispensables pour répondre aux défis du siècle au moment où paradoxalement la fracture entre l'urbain et le rural semble s'aggraver. Ce n'est pourtant pas le potentiel qui manque : sur le volet agricole et alimentaire en premier lieu, avec encore de grosses difficultés à établir des coopérations solides entre les villes et les secteurs de production de proximité ; je pourrais prendre encore l'exemple du sujet des pellets, qui traversent l'Europe alors que la France possède la plus grande surface forestière d'Europe, dont certains massifs, comme dans les Alpes, sont aux portes des aires urbaines.

Mais j'observe que les villes sont globalement encore réticentes et qu'elles ont une approche manichéenne de la coopération, alors qu'il faudrait considérer celle-ci dans une perspective gagnant-gagnant.

Cela nécessite une mobilisation forte des élus, qui ne sont pas tous convaincus, d'autant que l'enthousiasme suscité par le mouvement de création des Pays s'est essoufflé. Il est peut-être temps de relancer un texte rassembleur sur les collectivités territoriales, qui retrouverait l'esprit de la LOADT, pour encourager la coopération plutôt que le repli sur soi et la cristallisation des pouvoirs locaux.



**Joël GIRAUD**

Député des Hautes-Alpes, ancien Ministre

# Y a-t-il un partenaire idéal ?

## Les coopérations doivent s'envisager avec tout un écosystème d'acteurs

— La coopération pourrait se définir en effet comme la rencontre des **volontés de plusieurs acteurs à faire projet commun** : elle est donc par essence protéiforme et offre une diversité d'espaces de dialogue possibles, entre plusieurs types d'acteurs, à différentes échelles et sur une variété de sujets.

— Il existe de nombreuses combinaisons possibles de coopération entre les pouvoirs publics aux différentes strates (État dans sa déclinaison plurielle, EPCI, Pays/PETR, communes, etc.), qui permettent de **dépasser les limites administratives**, en valorisant les potentiels de chacun et en fluidifiant les circuits de dialogue.

## Mais cela ne doit pas être le monopole des acteurs politiques et institutionnels

— Les élus ne peuvent en effet tout savoir : coopérer, c'est également prendre en compte les **aspirations des forces vives du territoire** et les initiatives qu'elles portent, notamment privées.

— Cela suppose de mettre en place une gouvernance collective et une concertation continue capables **d'associer durablement la société civile** (associations, conseils de développement, etc.) et de mieux assurer la dimension sociale des coopérations, par exemple en misant sur le lien intergénérationnel.

— C'est aussi optimiser les **potentialités économiques** du territoire, en développant la coordination stratégique entre secteur public et secteur privé. On y parvient en instaurant des espaces de dialogue hors relations contractuelles, en coordination avec les agences de développement, les technopôles, les sociétés publiques locales ou d'économie mixte, les consulaires...



— C'est enfin encourager la coopération entre acteurs du territoire par la création de sociétés coopératives (SCOP, SCIC...).

## Il faut casser les silos...

— La plupart des coopérations sont aujourd'hui sectorielles : cela constitue certes une première étape encourageante, le jeu d'acteurs étant balisé. Mais mener les transitions territoriales imposera de plus en plus d'aborder des enjeux qui sont par nature **transversaux** : il faut donc y associer une **pluralité d'acteurs** et de compétences dans un même projet, comme par exemple dans les projets alimentaires qui concernent à la fois le foncier, la santé, l'éducation, etc.

## ... et dépasser les résistances

— Ce sont tout d'abord des inquiétudes, des réticences, qu'il faut savoir entendre, rassurer, puis évacuer, en rappelant que coopérer ne signifie pas que l'on préfigure une quelconque subordination ou fusion non consentie.

— C'est également arriver à dépasser certaines lourdeurs ou lenteurs de nos administrations pour regagner en fluidité dans la chaîne d'acteurs de la coopération.

— C'est enfin sortir d'une certaine logique de méfiance entre les services de l'État et les collectivités, alimentée par un manque d'écoute et source d'incompréhensions.



## REGARD D'EXPERT

Les défis de transition écologique et d'adaptation au changement climatique imposent aux territoires toute une série de sujets émergents, porteurs de complexité, qui nécessitent d'inventer des solutions et de les mettre en œuvre dans le même temps.

Parce que les aborder seul serait long, voire voué à l'échec, la coopération devient indispensable. Nous avons tout intérêt à nous nourrir de la connaissance et de l'expérience des autres.

Certaines situations vous encourageront ainsi à coopérer avec des acteurs qui ont des idées et des savoirs différents et complémentaires des vôtres : prenons l'exemple d'organismes tels que le Cerema, qui a développé une expertise dans plusieurs domaines d'activité et dispose d'une capacité de recherche et d'innovation qu'elle met à la disposition des territoires.

Dans d'autres cas, vous aurez intérêt à discuter avec des acteurs qui vous ressemblent, rencontrent les mêmes problématiques et disposent a priori des mêmes savoirs mais qui se sont déjà trouvés des solutions différentes des vôtres.

Coopérer avec ses voisins directs, c'est déjà faire un premier pas. Mais paradoxalement, il est peut-être parfois plus facile de coopérer à une grande échelle pour lever certaines barrières dues à la proximité géographique et au quotidien. C'est ce que propose la plateforme Expertise Territoires lancée en 2022 à l'échelle nationale par le Cerema, pour des échanges avec des experts et vos pairs.



**Pascal BERTEAUD**

Directeur général du Cerema

**La coopération est le moteur indispensable de l'innovation territoriale, capable de répondre à la complexité des défis qui s'imposent aux territoires. Comme le dit le proverbe, seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.**

# Quelles sont les bonnes recettes ?

## Prendre le temps

— Pour beaucoup, coopérer, c'est « blablater » ; il s'agit en fait d'un processus itératif et apprenant, de **mise en confiance**, qui tient compte des sensibilités et des situations. Savoir prendre le temps est indispensable pour accompagner la complexité, la recherche de consensus et d'intérêts partagés.



## Sortir de sa zone de confort

— S'engager dans une coopération s'accompagne d'une forme d'inconnu, car c'est aller à la rencontre des aspirations des autres. Cela suppose une **certaine prise de risque et de recul** : partager ses projets, ses atouts, mais aussi ses difficultés, s'exposer et mettre en débat, concerter, accepter la contradiction... tout en sachant accueillir les propositions d'autrui. C'est d'une certaine manière **oser expérimenter**.

## Être adaptable et agile, pour imaginer des solutions sur mesure

— Pour bien coopérer, il convient de **prendre en compte les singularités** des territoires, des acteurs, de la culture locale, des modes de vie... et les solutions qui vont donc être mécaniquement adaptées. Il faut bien avoir en tête que chaque coopération est unique et fonction des spécificités territoriales, pour éviter les coopérations incantatoires qui omettraient le passage à l'action.

— Il faut donc savoir **faire le « pas de côté »**, pour élargir ses réflexions et mettre en avant la transversalité plutôt que des approches en silo.

## Repenser les relations entre partenaires de coopération

— Coopérer, c'est apprendre à **mieux se connaître** et explorer les voies de l'**intelligence collective** : en d'autres termes, c'est aller vers l'autre.

— Cette interconnaissance participe à établir la relation de confiance indispensable, à mieux intégrer les objectifs de chacun, pour s'appuyer sur les **complémentarités**.

— Il faut pour cela **se défaire des postures hiérarchiques** et changer les représentations dans les rapports entre acteurs, pour pouvoir donner sa chance à toute bonne initiative. Il s'agit d'une attitude qui met en avant l'écoute, la négociation et l'art du compromis...

— Bien choisir ses partenaires suppose de savoir créer et entretenir de manière continue un réseau.

## Se doter d'animation, pour changer les pratiques, stimuler et accompagner

Réussir la coopération, cela impose de se doter d'une **ingénierie facilitatrice** de la co-construction et d'animation :

— pour ancrer et **cultiver l'esprit de la coopération**, par l'acculturation des élus et la sensibilisation des chefs de projet ;

— pour **stimuler le jeu collectif** : créer du lien, souder les partenaires, installer et accompagner des espaces de débats, les encadrer sans les inhiber ; c'est une compétence qui exige constance et pédagogie ;

— et pour trouver des voies de convergence pour **faire émerger les accords** et les concrétiser en engagements.



## REGARD D'ÉLUE

Pour le Pays Pyrénées Méditerranée, coopérer c'est tout d'abord un état d'esprit ; c'est se donner la possibilité de partager autour d'une table ses problématiques et de se dire : « ensemble, au niveau politique, avec la société civile, qu'est-ce qu'on peut construire ? ». C'est aussi abolir des frontières, au sens figuré comme au sens propre : nous coopérons par exemple avec l'Espagne, le Portugal, ou encore la Tunisie, sur le crabe bleu au sein du programme TERRI'COOP.

Cet exercice peut parfois générer des tensions mais finalement on réussit à les dépasser grâce à une animation fine et beaucoup d'humilité. L'approche n'est pas la même selon que la coopération est choisie ou d'une certaine manière subie. C'est en effet en général beaucoup plus facile de partager un sujet commun et d'exprimer la volonté de travailler ensemble ; dans ce cas, et pour éviter les digressions, il est important de se doter d'un cadre précis pour que tout le monde puisse y trouver son compte, tout en réservant des espaces de liberté suffisants qui favorisent et assurent les échanges.

Dans le cas de coopérations portant sur des thématiques pour lesquelles le Pays n'intervient pas directement, ce dernier tient un rôle important dans sa capacité de mise en relation des actrices et acteurs pour parvenir à une solution collective.

Certains territoires, des communes parfois, voient dans la coopération une perte d'autonomie et s'y opposent principalement pour des raisons politiques ; il faut alors déployer beaucoup d'efforts en proposant une animation la plus horizontale possible, en invitant à découvrir des coopérations réussies en soulignant la plus-value qu'elles apportent. La coopération requiert donc de la patience, et invite à procéder projet après projet pour se donner toutes les chances de réussite.



**Nathalie REGOND PLANAS**

Présidente du Pays Pyrénées Méditerranée

# Faut-il mettre à jour nos logiciels ?



## Les coopérations ne manquent pas d'outils

Elles se conduisent la plupart du temps de manière formalisée, par des **contrats, chartes, conventions...** parfois adossés à des dispositifs de soutien régionaux, nationaux ou européens (programmes LEADER, Action Cœur de Ville, etc.). Elles sont très souvent structurées autour de collectivités, syndicats mixtes, conseils de développement...

## Il faut un cadre, oui mais...

Il faut savoir trouver le **bon équilibre entre formalisation et souplesse** pour se doter de processus de coordination et de négociation efficaces, agiles et durables entre acteurs territoriaux. Au-delà des cadres précités, il faut encourager d'autres formes de coopérations, plus souples, moins formalisées.

## ... et savoir changer de logiciel

Face aux enjeux auxquels les territoires sont confrontés, les vieilles recettes ne fonctionnent plus : on observe encore **trop de coopérations de circonstance**, des coopérations d'aubaine, profitant de dispositifs d'aides, signées à grand renfort d'annonces politiques et qui donnent bonne conscience. Si certaines peuvent faire figure de premiers pas, elles peinent à se concrétiser ou s'essouffent... pour au final décevoir.

## Les outils doivent être au service du projet et non le précéder

Quelle que soit la forme de la coopération, il est donc nécessaire de passer à une coopération assumée, où chaque partie est transparente sur ses attentes, avec une **ambition inscrite dans la durée** et une formalisation qui permette une réactualisation régulière.

Elle doit s'inscrire dans un **projet de territoire stratégique, intégré et partagé**, lui-même conçu dans une perspective d'interterritorialité.

C'est l'occasion de rappeler le rôle des **Territoires de projets**, qui n'existent que par la volonté politique de travailler ensemble et qui ont cette capacité à stimuler les coopérations : ce sont des outils d'ingénierie du développement local qui ont toujours eu cette capacité d'écoute et d'animation engagée, presque militante, pour le territoire et pour l'intérêt général.

Soulignons également l'ambition que portent les contrats de **réciprocité**, à l'image du contrat précurseur signé par le Pays des Portes de Gascogne avec Toulouse Métropole. Il semble pertinent de remettre ceux-ci au goût du jour, en retraillant la consistance de ces engagements mutuels et la question de la réciprocité... peu importe l'appellation et le cadre formel qu'on leur dédie.



## REGARD D'EXPERTE

L'acte de coopérer ne va pas de soi. Une des principales raisons tient à l'héritage jacobin qui marque encore les modes d'organisation et de représentation du pouvoir en France : cela produit des rapports hiérarchiques, entre l'État et les citoyens, entre l'État et les collectivités, entre les collectivités et la société civile, etc., qui ne facilitent pas le dialogue d'un même pied d'égalité et la co-construction.

Il faut donc pouvoir accompagner le changement de culture. C'est ce que porte l'ANCT en proposant des formations - auprès des élus, des agents des collectivités et de l'État local - ou en produisant différentes ressources de sensibilisation qui rappellent l'intérêt de coopérer, avec par exemple des publications récentes d'études sur la typologie des ruralités, sur les territoires fragiles ou encore sur les fabriques prospectives, où les enjeux de coopération entre acteurs résonnent fortement.

L'enjeu pour l'ANCT est également de développer une posture de facilitation des coopérations et de proposer une ingénierie de l'accompagnement, avec une exigence particulière auprès des prestataires pour qu'ils développent eux-mêmes une posture favorable à la facilitation.

L'idée de stimuler la coopération doit irriguer l'ensemble de nos actions : en l'encourageant dans les appels à projets, en proposant des cadres de méthode et des modèles de convention adaptables, en facilitant la coopération interterritoriale par la contractualisation... mais sans donner le sentiment de vouloir normaliser la coopération et rendre obligatoires ces cadres.



**Patricia ANDRIOT**

Chargée de mission Ruralité, ANCT

**Face aux différentes formes que peut prendre la coopération, il faut savoir l'accompagner, en proposant une méthode, mais sans exiger coûte que coûte une formalisation qui pourrait être bloquante.**

LA PREUVE

PAR L'EXEMPLE

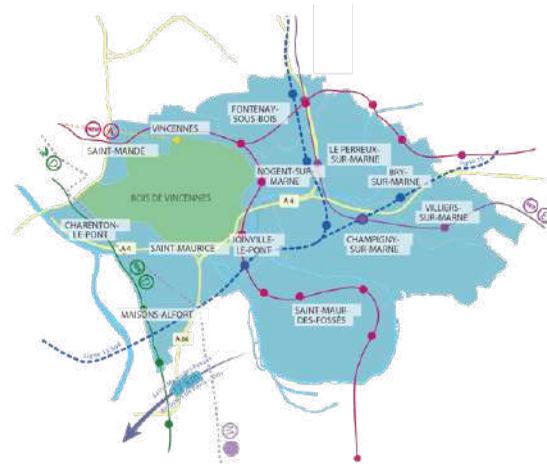
10

COOPÉRATIONS

À DÉCOUVRIR

# « Agir Ensemble en Territoire » pour développer le dialogue territorial

La démarche « Agir Ensemble en Territoire » est pilotée par le territoire de Paris Est Marne et Bois (PEMB) et vise à développer le dialogue territorial entre associations, entreprises, institutions et collectivités, autour d'enjeux partagés. Un des axes prioritaires identifiés est la mobilisation des jeunes, professeurs et entreprises, autour de projets qui favorisent l'inclusion des jeunes dans leur territoire.



## CONTEXTE

Le territoire de Paris Est Marne et Bois (PEMB) est un Etablissement Public Territorial (EPT). Il réunit 13 communes et exerce diverses compétences telles que le développement économique, l'aménagement de l'espace communautaire, ou la gestion des déchets. La création de l'EPT de PEMB a impulsé de nouvelles façons de travailler sur le territoire, pour accompagner les transitions, notamment grâce à la création d'un pôle Innovation et Expérimentation au sein de la Direction économique et de l'emploi de l'intercommunalité.

Dès 2008, la communauté de communes Charenton - Saint-Maurice expérimente une dynamique de co-construction territoriale : « Agir ensemble en Territoire » réunissant collectivités, associations et entreprises locales sous l'impulsion d'élus de Charenton. 3 champs d'actions sont identifiés : l'insertion des jeunes, la lutte contre la précarité et le handicap. Suite à un événement réunissant plus de 140 acteurs locaux et l'organisation de réunions de travaux autour des 3 thèmes, naît en 2014 le programme « Quand élèves et entreprises se rencontrent » (Q2ER). Les entreprises locales du Club Gravelle Entreprendre, les lycées et les collectivités y contribuent activement. Chaque année, le programme touche 250 élèves par an. Cette expérimentation a contribué à faire émerger en 2014 le Réseau des Catalyseurs Territoriaux.



## PARIS EST MARNE ET BOIS EN CHIFFRES

13 COMMUNES

520 000 HABITANTS DE L'EST PARISIEN



Membres du Club Gravelle Entreprendre intervenant dans le lycée Robert Schuman en 2017

Le succès du programme Q2ER à Charenton – Saint Maurice a mené l'intercommunalité de PEMB, peu après sa création en 2016, à ouvrir une réflexion pour encourager un processus de co-construction similaire sur les 13 villes. Le Pôle Innovation est aussi créé au sein de la Direction de l'économie et de l'emploi. Après une période de préfiguration et d'expérimentations, le programme VitaWin se structure ainsi en 2021 et propose un programme d'actions co-construit avec des établissements scolaires sur la thématique du décrochage scolaire et de l'orientation « choisie ». La constitution de binômes de mentorat, l'organisation de conférences de sensibilisation à l'entrepreneuriat, de forums de métiers, sont des exemples d'actions réalisées dans le cadre de VitaWin.



Cette démarche est fondée sur la volonté de proposer une approche innovante d'animation du territoire : la nécessité de travailler de manière co-construite, et non plus en silo, à la mise en œuvre de solutions en réponse aux besoins locaux identifiés. La démarche « Agir Ensemble en Territoire » peut également s'appliquer à d'autres thématiques, telle que le handicap, en lien avec les acteurs socio-économiques du territoire. Cette initiative est soutenue par le Fonds ODD17.

# Coopérer au service des mobilités douces en Alsace Centrale

La coopération a pour objectif de favoriser les mobilités peu carbonées comme alternatives à l'automobile. Elle s'articule avec le Schéma Directeur Cyclable et donne une place centrale à la participation citoyenne, aux échanges avec et entre les élus et à la découverte du territoire.



## PETR SÉLESTAT ALSACE CENTRALE EN CHIFFRES

4  
EPCI

51  
COMMUNES

77 300  
HABITANTS

### CONTEXTE

Frontalier du Landkreis d'Emmendingen, le PÉTR Sélestat Alsace Centrale est un territoire de mobilités, connecté aux dynamiques régionales. C'est sur cette thématique de mobilité que le Territoire de projet a construit une coopération à deux étages :

- infraterritoriale, entre les communes du territoire
- interterritoriale, avec son voisin allemand

Créé en 2008 outre-Rhin, où la part modale du vélo représente 10% des déplacements, contre 3% en France, le challenge «Ville en selle» consiste en une compétition entre communes, dont les habitants sont invités à réaliser un maximum de kilomètres entre juin et juillet. Le score final désigne la commune gagnante. Adopté en 2019 par le Landkreis d'Emmendingen, le PÉTR se l'approprie en 2021. Les communes de son territoire se défient, et le PÉTR concourt face à son homologue allemand.

Le Territoire de projet fournit un appui technique aux communes, les accompagne dans leur communication et anime une communauté autour du challenge. Dans les communes, un élu, des agents ou une association locale organisent des événements à vélo, pour découvrir le territoire et ses équipements cyclables.



Sur le plan territorial, l'objectif est d'inciter les collectivités du territoire à coopérer sur la question des mobilités et à rechercher des solutions communes aux enjeux du climat.

Un nouveau chapitre de la coopération transfrontalière s'ouvre, en faisant des mobilités un objet d'intérêt et d'action commun. Le PÉTR organise des rencontres entre les représentants politiques et les agents des deux administrations. Cette dynamique s'est traduite concrètement par l'élaboration d'une carte de l'itinéraire cyclable reliant Elzach (All.) à Villé (Fra.).

Le PÉTR et le Landkreis développent aussi un forum citoyen dans le cadre du programme Common Ground de la Fondation Robert Bosch. Les échanges portent sur la mobilité, la biodiversité, l'énergie-climat, la citoyenneté participative, et pourront ouvrir sur des actions participatives en faveur du climat.

EN SAVOIR +

# Des liens et un lieu où l'écosystème territorial mène des actions en réponse aux défis d'aujourd'hui et de demain

Le Labo des Partenariats est une dynamique initiée en 2012 à Strasbourg. Il met en relation les citoyens, les associations, les entreprises et les collectivités du territoire afin de construire collectivement les réponses aux défis sociétaux localement identifiés, pour un monde plus vivant et plus humain. Il est implanté au cœur du Parc Naturel Urbain de Strasbourg.



## L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG EN CHIFFRES

**511 560**  
HABITANTS EN 2020

**33**  
COMMUNES

### CONTEXTE

L'Eurométropole de Strasbourg est historiquement habituée à la coopération. Sa proximité géographique avec la ville frontalière allemande de Kehl construit un espace européen de libre circulation et un bassin de vie partagé, dans lequel la frontière s'efface progressivement. De plus, Strasbourg accueille le Parlement Européen, espace de dialogue et de coopération pour l'Union Européenne. Strasbourg et les communes de l'Eurométropole sont des terrains pour les alliances territoriales.

C'est en 2008 que s'amorce au sein de France Active Alsace l'expérimentation de « catalyse territoriale ». Cette dernière repose sur la prise de conscience du potentiel du territoire en termes d'alliances à développer entre associations, entreprises et collectivités, pour faire émerger des projets. En 2012 naît alors le projet du *Labo des Partenariats*, qui initie, dans sa phase d'incubation, plus d'une centaine de partenariats afin d'articuler l'engagement individuel et l'action collective.

En 2014, le Labo est co-fondateur du Réseau des Catalyseurs Territoriaux.

En 2017 *Le Labo des Partenariats* se constitue en association indépendante et lance une nouvelle dynamique avec 6 autres membres : Start-Up de Territoire. L'objectif repose sur la mobilisation des citoyens, des acteurs et des ressources de l'écosystème. Au cœur du *Labo des Partenariats* se trouve la conviction que tous les citoyens doivent pouvoir jouer un rôle central, de l'élaboration à la mise en œuvre des projets. A travers la remontée des rêves et des indignations des citoyens, *Start-Up de Territoire* identifie les besoins impérieux du territoire strasbourgeois, et facilite l'émergence de solutions en accompagnant des projets à impact social et environnemental sur une période d'un à deux ans au sein de son incubateur social et citoyen.

En 2020, *Le Labo des Partenariats* ouvre un tiers-lieu, la *Tour merveilleuse du Schloessel*. Accessible à tous, elle propose de nombreuses activités pour tisser des liens et la confiance entre acteurs territoriaux : café participatif, programmation riche pour favoriser les échanges et ouvrir les possibles, et un espace de co-working pour construire ensemble.

Depuis sa création, *le Labo des Partenariats* a développé 48 projets, dont 34 implantés dans la communauté strasbourgeoise, se déploie sur 4 territoires dans l'Est de la France, et a mesuré son impact dans la vie de 8% des habitants de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le développement de cette ingénierie territoriale est financé par le Fonds ODD17.



# Coopération public – privé dans le massif haut-alpin autour des plantes à parfums, aromatiques et médicinales

Le projet Végét'Alpes vise le développement et la structuration d'une filière de production, de transformation et de distribution de plantes à parfums, aromatiques et médicinales (PPAM), dans les Hautes-Alpes.



Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**PETR DU BRIANÇONNAIS, DES ÉCRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

**3**  
EPCI

**24 900**  
HABITANTS

**36**  
COMMUNES



## CONTEXTE

Frontalier de l'Italie, le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras est au carrefour des bassins économiques de Turin, Grenoble et Marseille. Son territoire présente une grande diversité naturelle et des cultures agricoles spécifiques à cette partie des Alpes.

Partant de ces atouts, de ce constat et de l'identification d'une demande en plantes à parfums, aromatiques et médicinales, l'Agence de Développement des Hautes-Alpes initie le projet Végét'Alpes, avec le GAL du Grand Briançonnais, emmené par le PETR, et les trois autres GAL haut-alpins.

Végét'Alpes représente une coalition d'acteurs conçue en vue de valoriser les espèces créatrices de valeur dans les domaines cosmétique, alimentaire, de la parfumerie, etc., et de structurer une filière autour d'elles.

Il conjugue les atouts des territoires participant à la coopération. Dans le nord du département, correspondant au PETR, se trouvent de petits producteurs ainsi que le Jardin du Lautaret, laboratoire de pharmacognosie de l'Université Grenoble Alpes, tandis que les producteurs à plus grande échelle se rencontrent dans le sud. Ils se sont associés dans cette aventure avec un laboratoire spécialisé



dans les extraits végétaux et une association d'appui au développement de l'agriculture biologique, axe structurant du projet.

Le PETR, par sa connaissance du territoire et de ses acteurs, mobilise ses compétences d'animation et joue un rôle d'identification et de mise en lien, puis met son ingénierie du financement au service du projet, à travers le fonds LEADER.

Avec Végét'Alpes, la coopération combine les apports d'acteurs publics et privés d'horizons différents, favorise la coordination entre les quatre territoires LEADER du département et mobilise les capacités de recherche du nord et de production du sud, permettant ainsi de « viser des projets d'envergure, de sortir de l'entre-soi et d'atteindre des objectifs de plus haut niveau ».

Elle contribue au partage de connaissances et de modes de faire entre territoires, « pour se comprendre, parler le même vocabulaire » et répondre à un enjeu économique actuel tout en préparant les productions locales, par la recherche et développement, à s'adapter aux effets du dérèglement climatique.



EN SAVOIR +

# Coopérer au service de l'écologie industrielle et territoriale (EIT) dans le Gâtinais-Montargois

Le PTCE CI&EL, implanté dans le territoire du PETR du Gâtinais-Montargois, en Centre-Val de Loire, est un Pôle Territorial de Coopération Économique né de l'initiative de l'association d'entreprises PERSEE3C. Il vise à faciliter la mise en réseau des acteurs de l'écologie industrielle pour promouvoir, développer, et accompagner les actions innovantes et engagées pour l'économie circulaire et la coopération.



CONTEXTE

Le positionnement géographique du Gâtinais-Montargois, au carrefour de trois régions (Bourgogne-Franche-Comté, Ile-de-France et Centre-Val-de-Loire) en complexifie le développement. De plus, le territoire est soumis à des fragilités importantes, notamment en ce qui concerne l'insertion professionnelle: un fort taux de chômage, une problématique de fuite de compétences et un enjeu majeur de revitalisation du secteur industriel. Le PTCE CI&EL mobilise les énergies pour agir sur ces enjeux.

Depuis 2015, un réseau d'entreprises locales, impulsé par la PME Ana Bell Group, réfléchit autour de la thématique des nouveaux modèles économiques afin de répondre à l'enjeu de la revitalisation du secteur industriel du Gâtinais-Montargois. Cet enjeu nécessite que les acteurs locaux coopèrent dans un contexte d'une exigence l'exigence sociale grandissante envers les acteurs économiques en parallèle de la volonté d'agir croissante des entreprises, qui s'accompagne d'une plus forte réglementation des activités économiques. Les PME ne sont pas toujours outillées pour répondre seules à ces défis, et sont donc en



recherche de synergies avec les acteurs associatifs, publics et académiques du territoire.

Cette réflexion a mené en 2020 à la création de l'association PERSEE3C (Pour l'Engagement et la Responsabilité Sociétale des Entreprises, l'Economie Circulaire Coopérative et Collaborative). L'association offre aux entreprises montargois un espace de coopération pour répondre aux mutations environnementales et économiques, tout en agissant pour le bien commun en développant la RSE et la circularité.

Concrètement, PERSEE3C impulse une expérimentation d'Ecologie Industrielle et Territoriale en identifiant les problématiques communes et en mutualisant les solutions. Cette expérimentation d'alliances s'incarne par la création en 2022 du Pôle Territorial de Coopération Economique CI&EL (Circularité, Inclusion & Economie Locales). Le PTCE coordonne ainsi les réflexions menées autour de la réutilisation et du recyclage des équipements électroniques et électriques en fin d'usage. La collecte de ces équipements est effectuée auprès de 15 entreprises locales, et ces derniers sont envoyés vers deux canaux de traitement: le canal classique via l'enlèvement par une société



LE PETR DU GÂTINAIS-MONTARGOIS EN CHIFFRES



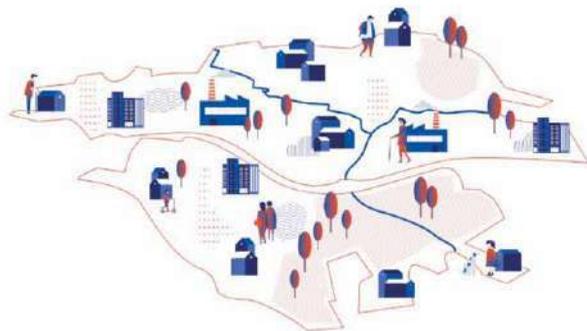
de transport spécialisée pour le démantèlement et la valorisation; le canal local via le reconditionnement par une association locale impliquant des jeunes atteint d'autisme, ainsi que le démantèlement et la valorisation par une structure d'insertion.

L'action du PTCE est plus large, en fonction des besoins de coopération et de circularité du territoire identifiés par le PETR du Gâtinais-Montargois. Cette démarche est soutenue par le Fonds ODD17.



# Coopérer pour simplifier le mécénat et réduire les inégalités locales

La Fondation Territoriale Loire Atlantique (FT44) relie les acteurs du monde économique et de l'intérêt général sur le département de Loire-Atlantique pour simplifier les pratiques de mécénat, dans l'objectif de réduire les inégalités locales.



## CONTEXTE

Née d'une initiative citoyenne, la Fondation Territoriale de Loire Atlantique a été créée autour du constat qu'il manquait un maillon entre le monde associatif, institutionnel et économique en Loire-Atlantique pour faciliter les pratiques de mécénat de proximité entre entreprises et associations.

Son ambition est de faire sauter le verrou que représente le fonctionnement en silo des différents acteurs territoriaux. Cela nécessite un effort de coordination entre partenaires et une volonté de faire naître une ingénierie d'alliance de proximité.

Pendant son année de préfiguration, la FT44 a identifié cinq grands leviers de simplification du mécénat afin de le rendre opérant à l'échelon local du département :

- Sensibiliser les PME au mécénat et leur permettre de mutualiser leurs ressources pour augmenter l'impact de leurs actions en mécénat.
- Permettre aux grands groupes d'affiner leurs actions en fonction des besoins locaux.
- Permettre aux associations d'être plus indépendantes des subventions publiques et d'être plus largement formées et informées sur le mécénat.

— Développer via de multiples formes de mécénat des offres de soutien aux porteurs de projet qui ne « rentrent pas dans les cases » pour bénéficier de soutien public.

— Mener des expérimentations autour d'enjeux locaux communs entre acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble.

C'est pour répondre à ces enjeux que la FT44 a été créée en juillet 2022. Elle est portée par un collectif de 34 acteurs du territoire (entreprises, réseaux d'associations, collectivités, syndicat et fondations).

La fondation s'est structurée autour de trois missions : rassembler les acteurs du département de Loire-Atlantique pour faciliter les échanges entre associations et entreprises, valoriser l'existant et décupler la philanthropie de proximité afin de réduire les inégalités sociales, sociétales et environnementales, et soutenir des initiatives en faveur de la transition écologique.

— Pour répondre à ces missions, la FT44 a développé 4 champs d'actions. Le premier est d'être un soutien de mécénat en lançant des appels à initiatives pour les acteurs d'intérêt général du territoire. Le deuxième est de faciliter l'expérimentation à travers la création d'un observatoire des inégalités locales et d'un agrégateur de mécénat de compétences. Le troisième est d'informer, d'orienter et d'accompagner en sensibilisant les entreprises et les associations à toutes les formes de mécénat existantes grâce au Point Ressources et Infos Mécénat (PRM44). Le dernier est de permettre l'interconnaissance territoriale en organisant des groupes de travail et des rencontres.

L'année de préfiguration de la FT44 a été financée par le Fonds ODD17.



## LE DÉPARTEMENT LOIRE-ATLANTIQUE EN CHIFFRES

**30 000**  
ASSOCIATIONS

**39%**  
DES ETI NANTAISES  
IMPLIQUÉES DANS  
UNE DÉMARCHE RSE

**1,4 MILLION**  
D'HABITANTS

# Une coopération pour explorer et cartographier le territoire

Le projet européen de cartographie collaborative CoopCarto, qui organise une coopération entre territoires, via le programme LEADER, puis à l'intérieur de chacun entre leurs acteurs – élus, habitants, associations, professionnels – pour ensuite en rendre les productions accessibles au grand public.



PAYS DE MORLAIX  
EN CHIFFRE

3  
EPCI

129 460  
HABITANTS

59  
COMMUNES

## CONTEXTE

Le Territoire de projet du Pays de Morlaix assure une mission d'identification, de préservation et de valorisation de l'architecture et du patrimoine. Dans ce cadre, ses équipes interagissent autant avec les habitants qu'avec les professionnels du territoire. Ce patrimoine constitue la porte d'entrée du Pays de Morlaix dans la coopération.

Le projet CopCarto est initié en 2018 par un groupement de trois GAL, belge – Plaines de l'Escaut – et français - Garrigues et Costières de Nîmes et Vidourle Camargue, que le Pays de Morlaix rejoint en 2019.

Il repose sur le constat qu'une expertise pointue du territoire est portée par ses habitants et ses usagers, dans des domaines et sur des usages où la cartographie publique est souvent moins précise.

Le Pays de Morlaix met les agents et les associations travaillant sur le patrimoine à contribution lors d'une formation suivie d'une intervention sur le terrain pour recenser des données patrimoniales, qui alimente ensuite l'outil cartographique. Trois cartes collaboratives autour des services au public sont également créées en 2019, dans le cadre de la mission numérique du Pays :



— Cart'ô familles, qui recense les services aux familles

— Numérique pour tous, réalisée pour indiquer les points d'accès au numérique sur le territoire et les espaces de médiation en la matière

— Coworker au Pays de Morlaix, pour repérer les espaces de travail itinérant, les bureaux à partager, etc.

Après des ateliers à distance en 2020, les travaux se poursuivent en 2021 sur les circuits touristiques de Commana, la mémoire collective et les souvenirs comme patrimoine à Pleyber-Christ ou l'accessibilité dans la commune. À travers ces nombreux ateliers, formations et webinaires, des centaines de personnes sont touchées dans les territoires coopérants, contribuant à la démocratisation de l'outil cartographique et de la production des représentations du territoire.

Une plateforme créée en 2019 capitalise les méthodes de travail et de création issues des territoires, pour les mettre à disposition de tous.



EN SAVOIR +

# Accord-cadre Pays Cœur d’Hérault – Montpellier Méditerranée Métropole pour des politiques d’aménagement et développement partagées

Après des années de politiques de développement menées en parallèle, sans réelle concertation, le Pays et la Métropole ont entrepris divers rapprochements aboutissant à l’élaboration d’un Accord-cadre. Celui-ci résulte de la reconnaissance d’un bassin de vie englobant les deux territoires et de la nécessité de mettre en cohérence et d’articuler les politiques dans de nombreux domaines.

**PAYS  
CŒUR  
D’HÉRAULT  
EN CHIFFRES**

**3**  
EPCI

**77**  
COMMUNES

**84 730**  
HABITANTS

**MONTPELLIER  
MÉDITERRANÉE  
MÉTROPOLE  
EN CHIFFRES**

**31**  
COMMUNES

**481 280**  
HABITANTS

## CONTEXTE

Articulant trois pôles urbains et des espaces très ruraux, le Pays Cœur d’Hérault est un territoire, connaissant une dynamique démographique ascendante. Ses missions portent notamment sur l’aménagement du territoire, la politique énergie-climat, le développement économique, le tourisme et le patrimoine. Il est riverain de la métropole montpelliéraine, à laquelle il est notamment relié par l’A750.

Jouissant d’une forte attractivité, la métropole montpelliéraine présente une importante croissance démographique, économique et de l’emploi. Elle accueille quotidiennement les travailleurs du département de l’Hérault ainsi que de nombreux visiteurs, grâce à un riche patrimoine.



L’Accord-cadre entre les deux territoires porte sur les questions d’aménagement, de climat-énergie, d’attractivité économique ou encore de tourisme et patrimoine.

Sur le premier volet, les deux entités se sont inscrites dans une démarche interSCoT. Ce cadre bilatéral permet de mieux articuler les documents de planification et d’assurer la cohérence entre les besoins et les objectifs de chacun. Entre un territoire en voie de saturation et un autre disposant d’une réserve de foncier, dans le contexte du ZAN, cette coordination ouvre un canal d’échange, mais doit aussi maintenir un équilibre entre les intérêts de chacun et les besoins des habitants.

La mobilité, la ZFE métropolitaine et les transports en commun interurbains représentent également des enjeux fondamentaux, une part importante des actifs du Pays se rendant chaque jour dans la

Métropole. La coopération permet ainsi de dégager des pistes de services de mobilités – covoiturage, pôle multimodal, CHNS – dans une logique de bassin de vie.

Déclinant d’autres thématiques, l’Accord-cadre a bénéficié d’un travail de longue haleine, tant politique que technique. Les échanges et coopérations préalables entre les services des deux entités ont permis d’établir des liens d’interconnaissance, de compréhension des enjeux respectifs et partagés et, le moment venu, de travailler à établir un cadre de coopération structurant, tant pour le Pays que pour la Métropole.

# Coopérer à la découverte du territoire et de son terroir autour de l'œnotourisme

Pour répondre aux enjeux de diversification géographique du tourisme et de valorisation du patrimoine artisanal, culturel et naturel autour de la vigne, le Territoire de projet s'est engagé dans une démarche de labellisation Vignobles et Découvertes et la création d'un «kit de découverte».



## PETR VIDOURLE CAMARGUE EN CHIFFRES

5  
EPCI

50  
COMMUNES

150 000  
HABITANTS

### CONTEXTE

À la croisée de ses missions tourisme, patrimoine et alimentation, le Territoire de projet Vidourle Camargue porte une coopération inter et infraterritoriale – avec des institutionnels et des acteurs privés du territoire – autour de l'œnotourisme.

Elle s'appuie sur le constat d'une activité touristique concentrée sur le littoral et d'un œnotourisme essentiellement circonscrit à la dégustation au caveau.

L'animation du réseau local des ambassadeurs Vignobles et Découvertes mobilise vignerons, hébergeurs, restaurateurs, offices de tourisme, gestionnaires des sites naturels et du patrimoine bâti. Cette coopération interdisciplinaire engage les acteurs de l'activité et de la culture viticole du territoire et l'ensemble de la filière tourisme.

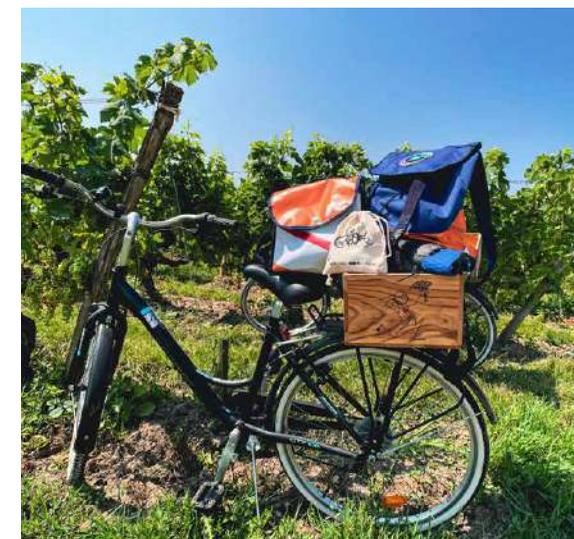
En parallèle, le Territoire de projet et trois autres destinations Vignobles et Découvertes ont développé le Comporte, un «sac à dos ludique» pour favoriser le tourisme familial autour de la vigne. Cette coopération permet d'identifier les enjeux communs pour l'élaboration du concept, de mutualiser les coûts de réalisation et de partager les bonnes pratiques en matière de déploiement.



L'opération est directement portée par le PETR, ce qui constitue une nouveauté dans ses missions et la posture des agents. Il travaille en étroite collaboration avec les professionnels, qui proposent le sac à leur clientèle et se l'approprient comme un élément de leur politique commerciale, articulée avec la politique touristique territoriale.

L'homogénéisation de l'offre présente un défi et demande au PETR de s'engager dans une phase de formation des professionnels à son utilisation.

Cette coopération, qui a poussé l'équipe du PETR dans le faire, prévoit l'extension du dispositif à d'autres partenaires français et italiens. Elle représente également une opportunité de «lever la tête» et partager méthodes et outils au-delà de son territoire. Une vigilance particulière doit toutefois être apportée à l'épuisement du chef de file sur le long terme et au partage du leadership pour s'en prémunir.



# Coopération autour de l'alimentation durable et locale

Les enjeux de l'alimentation durable et locale, inscrits dans les lois EGALIM 1 et 2 (2018, 2021), sont au cœur de la coopération entre le PETR Nord de l'Yonne et la Ville de Paris, qui vise à rapprocher producteurs et consommateurs, dans une logique de circuit court.



## CONTEXTE

Le PETR Nord de l'Yonne est situé à l'extrémité septentrionale de la Région Bourgogne – Franche-Comté, à proximité immédiate de l'Essonne francilienne. Territoire charnière à la croisée de 4 départements et de 4 régions, il se structure autour des polarités urbaines de Sens et de Joigny, mais présente également un profil très rural. 58% du territoire est occupé par des cultures, notamment céréalières.

La coopération entre le PETR Nord de l'Yonne et la Ville de Paris s'est nouée à partir de 2021 autour de la vocation agricole du territoire icaunais et des besoins alimentaires de la capitale, avec pour dénominateur commun le souhait de développer l'agriculture biologique et les circuits courts.

Sur les champs captants du Nord de l'Yonne dont la compagnie Eaux de Paris est propriétaire, des producteurs de lentilles bio se sont installés et fournissent depuis la restauration collective parisienne. De plus, des matériaux de construction biosourcés sont fournis par les producteurs icaunais pour les chantiers de la capitale. En retour, leurs revenus ont augmenté et se stabilisent, de



même que la Ville de Paris s'engage à la promotion des richesses patrimoniales et touristiques de l'Yonne.

En 2023, une nouvelle étape est franchie avec la création d'AgriParis Seine, une association regroupant sept territoires, dont le PETR et la capitale. Réaffirmant les axes de coopération sur la protection de la ressource en eau, la résilience alimentaire et le tourisme social et solidaire, l'association contribue à la structuration des filières agricoles et alimentaires durables, courtes et de proximité, au bénéfice des zones urbaines denses du bassin parisien et des territoires ruraux engagés dans la transition écologique.

Ce projet consacre la volonté d'une coopération urbain – rural et le rapprochement entre une politique alimentaire, le développement local et des objectifs de transition écologique.

EN SAVOIR +



## PETR NORD DE L'YONNE EN CHIFFRES



## Ensemble, valorisons le faire alliance!

Une fois encore, Le RAMEAU est très heureux d'être aux côtés de l'ANPP-Territoires de Projet pour promouvoir les coopérations au plus près des besoins, des fragilités, des ressources et des envies d'engagement. Avec la création du Fonds ODD 17, notre laboratoire de recherche empirique a pu renforcer son partenariat en contribuant activement à la promotion et au développement de l'ingénierie du « premier kilomètre des besoins ».

Partenaire des deux premiers vadémécums, il était d'autant plus évident de soutenir cette 3ème publication qu'elle s'inscrit dans une série d'outils stratégiques pour accompagner les Territoires dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de leur Projet de Territoire. Leur articulation est actuellement expérimentée au travers du programme « Chef de projet innovation territoriale » sous l'égide de la Fondation des Territoires. Gageons que ce nouveau vadémécum viendra éclairer et valoriser les Collectivités territoriales qui souhaitent renforcer leurs alliances stratégiques!



**Charles-Benoît HEIDSIECK**

Président-Fondateur du RAMEAU, copilote du Fonds ODD 17

Ce vadémécum est porté par l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP) et s'inscrit dans une collection de vadémécums qui compte déjà deux parutions :

### **Faire territoire :**

#### **Osons avec et pour tous**

2021

[anpp.fr/payspetr/projet-de-territoire](http://anpp.fr/payspetr/projet-de-territoire)

### **Faire territoire :**

#### **Parions sur l'ingénierie de projet**

2022

[anpp.fr/payspetr/ingenierie-de-projet](http://anpp.fr/payspetr/ingenierie-de-projet)

**Avec le soutien de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires, la Banque des Territoires, le Rameau, la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne et Neoclide.**

**Remerciements appuyés à tous les développeurs territoriaux et élus qui ont contribué de près ou de loin à ce vadémécum, et plus généralement pour leur implication au quotidien pour un développement local ambitieux.**

## TERRITOIRES DE PROJET EN BREF

Les Pays ont été introduits par la loi de 1995, dite LOADT ou loi « Pasqua, puis généralisés par la loi « Voynet » de 1999, dite LOADDT. La loi MAPTAM de 2014, propose alors un nouveau cadre juridique au travers des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR, appelés plus communément Pôles territoriaux). Ce sont des structures légères de mutualisation, qui représentent des échelles territoriales cohérentes et dont l'essence même est de porter des logiques de projet de territoire et d'y impulser de nouvelles dynamiques de développement local.

Les Pays ciblent des missions transverses et 5 grandes thématiques qui ont toutes un impact avec les enjeux de développement local : la transition écologique et énergétique (ex. : PCAET, PRE et SARE, éducation à l'environnement); les services à la population (ex. : santé, mobilité, culture, inclusion numérique...); l'animation et l'attractivité économique (tourisme, PAT, circuits courts, silveréconomie...); le cadre de vie (SCoT, paysage, patrimoine, habitat); la gestion des contractualisations (CRTE, programme LEADER, contractualisation régionale).

Il existe aujourd'hui 268 Territoires de projet en France, couvrant ainsi près de 62 % du territoire national et 47 % de la population française. Ce sont des structures agiles, qui développent, pour et avec les EPCI qui les composent, des logiques de mutualisation d'ingénierie de projet, notamment financière et d'animation.

Direction de publication : Josiane CORNELOUP | Direction de rédaction : Michael RESTIER  
| Contributeurs : Romain VILLION, Geneviève LE MEUR, Julien LOYER, Raymond VALL,  
Elodie JULLIEN | Réalisation, rédaction : Dominique RENAUDET (Neoclide) | Création  
graphique et mise en page : Agence Giboulées  
Tous droits réservés © 2023



[www.anpp.fr](http://www.anpp.fr)

06 12 02 01 78  
contact@anpp.fr

